

**Installé** Patrick  
route Provinciale, 144  
1480 Tubize  
InstallePatrick@P-Installe.be

Ville de Tubize  
grand'place, 1  
1480 Tubize  
commune.de.tubize@tubize.be

Direction des Routes du  
Brabant wallon DG01-43  
avenue de Veszperm, 3  
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve  
dgo1-43@spw.wallonie.be

Tubize, le 5 février 2018

Object: Voie de contournement nord de Tubize - remarques préalables à l'étude d'incidence

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous mes observations et suggestions préalables destinées à la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Dans le domaine de l'urbanisme, chacun connaît le phénomène NIMBY (Not In My BackYard). Ce terme est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes. A cette référence, il y a lieu considérer un dérivé, quelque chose comme le NIMP (Not In My Project). En effet, la "consultation préalable à l'étude d'incidence" du contournement nord de Tubize consiste en une présentation orale par la commune organisatrice de la réunion, qui présente la Direction des Routes du Brabant wallon qui introduit elle même les bureaux Griesh et Pissart. De fait, la présentation au centre culturel de Tubize préparée par des professionnels, pour yeux uniquement du public, avec la possibilité d'interventions à chaud de ce même public. Ensuite, les documents présentés à la ville à la consultation, pour vos yeux uniquement, sont des copies de mauvaise qualité de la présentation faite au centre culturel.

Nous avons donc des professionnels avec un budget initial prévus de 11 millions d'euro qui font une présentation éphémère avec des documents médiocres. D'autre part, pour les citoyens, des remarques sont sollicitées verbalement à chaud, ou par document écrit transmis à l'autorité et au demandeur.

Il y a une asymétrie évidente entre les intervenants. Est-ce la volonté du législateur ? Est-ce le rôle d'un service public ?

Depuis 1956, le contournement nord de Tubize est envisagé. Quels ont été ces alternatives (auteurs, périmètres, descriptions, débuts, abandons, ...) ?

Pour le tracé présenté sans alternative, divers obstacles ont conduit à des détournements par rapport à un projet plus direct. Chacun pourra identifier facilement, le centre de regroupement des boues de dragage au Vraimont, le rond point du TGV et le centre national de Football. Quand ces obstacles ont-ils été réalisés ? Par qui ? Ont-ils tenu compte d'un contournement ? Si oui, lequel ?

Le contournement a une zone d'influence. Dans cette zone d'influence, des projets immobiliers sont en développement, autres sont déjà programmés, enfin des « réserves » pourront (seront) mobilisées. Pour une étude d'environnement, présenter la situation actuelle est insuffisant pour valider un projet. Il faut envisager l'influence des développements futurs sur le projet de contournement.

La présentation concernant la ZIT au ry Stain Jean ne correspond manifestement pas à un traitement réaliste du problème. La zone ne pourra pas contenir plus d'eau en réduisant sa superficie. La nappe phréatique affleure les terrains.

Le remembrement avait comme objet l'optimisation des surfaces agricoles. Le contournement va créer des poches moins facilement exploitables. Ces zones seront sans doute utilisées à des fins d'équipements publics comme des zones de loisir, des parcs, des zones de sport ou d'intérêt culturel. L'étude d'incidence pourrait en tenir compte.

Une route n'est pas éternelle. L'étude d'environnement sérieuse doit considérer l'équipement de sa conception à sa destruction.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

**Installé Patrick**

Droit d'auteur : [Creative Commons Attribution-Non commercial-Partage à l'identique \(BY-NC-SA\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/):

